

Hockey-Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

CATÉGORIES	ÂGE	
	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>
Midget	15-16-17 ans	15-16-17 ans
Bantam	13-14 ans	13-14 ans
Pee wee	11-12 ans	11-12 ans

**B) AFFILIATION**

Les joueuses doivent être membres de la Fédération.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019**

**A) CATÉGORIES**

Les joueuses doivent être nées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005. (13-14 ans) **et jouer dans l'une de ces catégories :**

<b>RÉSEAU</b>	<b>CATÉGORIES</b>
Ligue de hockey d'excellence du Québec (LHEQ)	Midget AAA F ou M (surclassé)
	Midget Espoir (surclassé)
	Bantam AAA F ou M
	Bantam AAA-Relève
Autre réseau sanctionné par Hockey Québec	Bantam AA F ou M
Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ)	Cadet D1
Ligue de Hockey Préparatoire Scolaire (LHPS)	Moins de 15 ans Majeur
	Moins de 16 ans
Ligue de Hockey Interscholaire du Québec (LHIQ)	Bantam 1
Équipe Québec	Moins de 18 ans
	Moins de 16 ans
	Rendez-vous printanier

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

**Minimum:** 15 joueuses, incluant deux gardiennes de but obligatoirement

**Maximum :** 17 joueuses, incluant deux gardiennes de but obligatoirement

**Entraîneurs - accompagnateur**

4 intervenants dont : 1 entraîneur-chef  
2 entraîneurs-adjoints  
1 accompagnateur (gérant)

**Note 1 :** Au moins une femme doit faire partie du personnel d'entraîneurs et possédant les grades requis.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur-chef et un entraîneur-adjoint devront posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

- Introduction à la compétition 1 en hockey (formé) et avoir complété le module en ligne – Respect et sport

\*\*Le deuxième entraîneur-adjoint devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

- Entraîneur-récréation en hockey – Qualifié (formé) et avoir complété le module en ligne – Respect et sport

**Au moins un intervenant derrière le banc doit détenir la certification valide de préposé à la santé et sécurité au hockey.**

Tous les entraîneurs doivent être affiliés à Hockey Québec.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les joueuses doivent être membres de Hockey Québec. Elles peuvent provenir du réseau féminin ou masculin. Toutes les joueuses d'âges Bantam lors de l'année des Jeux du Québec d'hiver doivent avoir la chance de participer à la sélection régionale. Cette étape est obligatoire pour la formation des équipes.

La régie de la compétition est assurée par Hockey Québec et en aucun cas il ne peut y avoir d'entente entre les territoires pour faciliter la participation d'une joueuse.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

- Les invitations doivent être envoyées aux joueuses des catégories mentionnées au point II-A. dans la semaine du 5 novembre 2018.
- Le camp de sélection régional pour les Jeux du Québec se tiendra du 20 au 23 décembre 2018. Lors du camp de sélection, chaque joueuse devra jouer un minimum de 3 matchs. Les régions devront soumettre leur modalité de sélection à Hockey Québec telles que : Horaire du camp de sélection, la liste des joueuses participant au camp (Nom, Prénom, Date de naissance).
- La sélection des joueuses sera effectuée par un comité, nommé par le directeur de la structure intégrée, qui inclura le personnel des entraîneurs de l'équipe.
- La sélection finale de la formation devra être envoyée à Hockey Québec avant le 10 janvier 2019.

## F) ADMISSIBILITÉ

Les joueuses doivent être membres de Hockey Québec. Les joueuses doivent être des athlètes identifiés de niveau Espoir ou Relève afin d'être admissible.

Pour être une athlète identifiée de niveau Espoir ou Relève, la joueuse doit respecter **l'un des** critères suivants :

- 1- Être joueuse évoluant aux niveaux Bantam AA, Bantam AAA, masculin ou féminin, Bantam AAA-Relève, Midget Espoir, Midget AAA, masculin ou féminin **à partir de août 2018**.
- 2- Être joueuse évoluant aux niveaux Cadet D1 (RSEQ), Moins de 15 ans Majeur, Moins de 16 ans (LHPS) et Bantam 1 (LHIQ) **à partir de août 2018**.
- 3- Être une joueuse ayant été invitée au camp Équipe Québec M-18, M-16 ou camp relève (Rendez-vous printanier féminin **en mai 2018**)

La région devra avoir tenu un événement régional à l'hiver 2018 et à l'hiver 2019.

## G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

**Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.**

**Chaque joueuse inscrite à la Finale provinciale devra avoir été identifiée à partir du mécanisme d'identification et de qualification inclus dans les activités régionales (Camp de sélection).**

*\*Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

## H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Le format de compétition à la Finale des Jeux du Québec sera sous forme d'un tournoi à la ronde avec six (6) Pool. Chacune des équipes jouera 2 matchs de ronde préliminaire et par la suite un classement sera effectué pour chaque Pool. La première équipe de chaque pool passera en quart de finale. Un classement des équipes restantes des pools A, B et C sera fait et les deux premières positions de ce classement passeront également en quart de finale. Un classement général sera fait de ces 8 équipes afin de les positionner dans les quarts de finales. Un classement des 10 équipes ne participant pas aux quarts de finales sera fait afin de les positionner dans les matchs de relégation.

**I) SURCLASSEMENT**

Pour les Jeux du Québec, il n'y a pas de surclassement comme tel, autre que les joueuses déjà surclassées en division Bantam depuis le début de la saison; selon la procédure des règlements administratifs de Hockey Québec. Il pourrait y avoir des joueuses âgées de 12 ans au 15 février 2019 (PF-3) s'il n'y a pas suffisamment de 13-14 ans, mais le surclassement sera fait au courant de la saison régulière.

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que la joueuse substituée ait participé au camp de sélection.

**K) EXCLUSION**

Toutes joueuses non fédérées.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale sera de :

Médailles d'or : 17

Médailles d'argent : 17

Médailles de bronze : 17

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = hockey féminin

Point attribué à la première position = 18

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

- 1<sup>ère</sup> position = vainqueur finale or
- 2<sup>ème</sup> position = perdant finale or
- 3<sup>ème</sup> position = vainqueur finale bronze
- 4<sup>ème</sup> position = perdant finale bronze
- 5<sup>ème</sup> position = vainqueur match 5-6
- 6<sup>ème</sup> position = perdant match 5-6
- 7<sup>ème</sup> position = vainqueur match 7-8
- 8<sup>ème</sup> position = perdant match 7-8
- 9<sup>ème</sup> position = vainqueur match 9-10
- 10<sup>ème</sup> position = perdant match 9-10
- 11<sup>ème</sup> position = vainqueur match 11-12
- 12<sup>ème</sup> position = perdant match 11-12
- 13<sup>ème</sup> position = vainqueur match 13-14
- 14<sup>ème</sup> position = perdant match 13-14
- 15<sup>ème</sup> position = vainqueur match 15-16
- 16<sup>ème</sup> position = perdant match 15-16
- 17<sup>ème</sup> position = vainqueur match 17-18
- 18<sup>ème</sup> position = perdant match 17-18

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.